

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 05/08/2024 - 14483 - 2008 B 00026 - 501 777 122 - A.G.S FENETRES

Désignation de l'entreprise		AGS FENETRES		Néant		*			
Adresse de l'entreprise		10 B RUE DU FREVAL		95270 VIARMES					
Numéro SIRET *		50177712200026							
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12			
				Exercice N clos le		31/12/2023			
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	92 000	012		92 000		
		Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *		028	30 201	030	30 201			
		Immobilisations financières * (1)		040		042			
	Total I (5)		044	122 201	048	30 201	92 000		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
		Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	70 951	070	9 084	61 867		
		Autres * (3)	072	1 618	074		1 618		
	Valeurs mobilières de placement		080		082				
	Disponibilités		084	41 988	086		41 988		
	Charges constatées d'avance *		092	422	094		422		
	Total II		096	114 980	098	9 084	105 896		
	Total général (I + II)		110	237 182	112	39 285	197 896		
PASSIF						Exercice N 1		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *					120	60 000		
	Ecart de réévaluation					124			
	Réserve légale					126	6 000		
	Réserves réglementées *					130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)					131			
	Report à nouveau					134	101 998		
	Résultat de l'exercice					136	-1 081		
	Subventions d'investissement					137			
	Provisions réglementées					140			
	Total I					142	166 917		
Provisions pour risques et charges					154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *					169	17 718		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA :)					172	13 065		
	Comptes courants d'associés					173	196		
	Autres dettes					175			
	Produits constatés d'avance					174			
Total III					176	30 979			
Total général (I + II + III)					180	197 896			
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts).		Désignation de l'entreprise		AGS FENETRES		Néant ☐ *	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le 31/12/2023	
				018			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	248 262
		Services		217		218	43
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits					230	43
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	248 348
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stock (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	91 296
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	36 473
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	592	244	1 306
	Rémunérations du personnel*					250	81 271
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	32 745
CHARGES D'EXPLOITATION	Dotations aux amortissements* :	(dont amortissement du fonds de commerces :)				254	
	Dotations aux provisions					256	9 084
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		262	310	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)					264	252 488
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	-4 139
	Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)	294	
	Produits exceptionnels (IV)					290	3 494
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art.217 octies)	347		300	436	
dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	-1 081	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312		314	1 081
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (Cf page 7 de la notice 2033.NOT-SD)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-clts d'associés	247		Ecarts de valeurs Liquidatives sur OPC	248	436	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensée de réintégration(art.239 sexies D)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
DEDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU-TE (44 octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexes A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44 quindericies)	138		
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44. clauderies)	991		Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44. quaterdecies)	345					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies)	992		Zone de développement priori.	993		
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit			346		350
		Dédution Exceptionnelles :	- art. 39 decies		655		
			- art. 39 decies A		643		
			- art. 39 decies B		645		
			- art. 39 decies C		647		
			- art. 39 decies D		648		
			- Simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641		
			- art. 39 decies F		990		
- art. 39 decies G				649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS					352	354	645
Déficits	Déficits de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables: *					360	
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			370	372	645	

COMPTE DE RESULTAT

Résultat fiscal

[illegible]

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.).

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

N° SIRET

50177712200026

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AGS FENETRES

ADRESSE (voie)

10 B RUE DU FREVAL

CODE POSTAL

95270

VILLE

VIARMES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

2.00

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

300.00

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

TERMINAUX

Prénom(s)

ERICK

Nom marital

GERANT

% de détention

66.67

Nb de parts ou actions

200.00

Naissance :

Date

08101966

N° Département

92

Commune

LEVALLOIS P

Pays

FR

Adresse :

N°

10 B

Voie

RUE DU FREVAL

Code Postal

95270

Commune

VIARMES

Pays

FR

Titre (2)

MME

Nom patronymique

ROUSSET

Prénom(s)

VALERIE

Nom marital

ASSOCIEE

% de détention

33.33

Nb de parts ou actions

100.00

Naissance :

Date

20101969

N° Département

75

Commune

PARIS

Pays

FR

Adresse :

N°

10 B

Voie

RUE DU FREVAL

Code Postal

95270

Commune

VIARMES

Pays

FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.).

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

N° SIRET

50177712200026

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AGS FENETRES

ADRESSE (voie)

10 B RUE DU FREVAL

CODE POSTAL

95270

VILLE

VIARMES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

©Logiciel MTAE

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

AMF EXPERTS ET CONSEILS

5C, Hameau du Beau Jay - 95270 Belloy en France

Tel : 01.34.09.33.10



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DGFIP N° 2065 2024

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code Général des Impôts)

Exercice ouvert le 01/01/2023		Et clos le 31/12/2023		Régime simplifié d'imposition ☒	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐		Régime réel normal ☐			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art 209-0 B (entreprise de transport maritime) cocher la case ☐					
A IDENTIFICATION		AGS FENETRES			
Désignation, SIRET, Adresse de la société :		10 B RUE DU FREVAL 95270 VIARMES 50177712200026			
Ancienne adresse : (en cas de changement)		B ACTIVITE			
		Activités exercées : FERMETURES ET MENUISERIE			
		Si vous avez changé d'activité, cocher la case ☐			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET					
C - RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit 645	
Bénéfice imposable à 15%		Résultats net de cession/concession/sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%			
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérés (art. 238 quinquies)	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes ☐		Zones Franches Urbaines - Territoire entrepreneur ☐	
Reprise d'entreprise en difficulté Art 44 septies ☐		Zones franches d'activités Art.44 quaterdecies ☐		Zone de développement prioritaire Art.44 septdecies ☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐		Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐		Zone de restructuration de la défense Art.44 terdecies ☐	
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies ☐		Bénéfice (+) ou déficit (-) exonéré		PV exonérées relevant du taux à 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif (art.244 quater W du CGI) (cocher la case) ☐					
D - IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration 2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F - CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G - ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration 2065)					
Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration ☐			Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration par la tête de groupe ☐		
Nom et adresse de l'entreprise du groupe désignée pour souscrire la déclaration si ce n'est pas la tête de groupe :			Nom et adresse de société tête de groupe :		
Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
H - COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☒		Si oui, indication du logiciel utilisé : SAGE			
ECF : ☐		Désignation du prestataire :			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : S		Nom et adresse du conseil :			
SARL AMF EXPERTS ET CONSEILS 5C HAMEAU DU BEAU JAY 95270 BELLOY EN FRANCE					
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :		Identité du déclarant :			
N° d'agrément du CGA :		Date : 05042024 Lieu :			
CGA ☐		Qualité et nom du signataire : TERMINAUX ERICK GERANT			
Viseur Conventionné ☐					

REPARTITION DES BENEFICES ET DEFICITS DES SOCIETES

I - Répartition des produits des actions et des parts sociales, ainsi que des revenus assimilés distribués							
1.Montant global brut des distributions payées par la société elle-même payés par un établissement chargé du service des titres							
2.Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la Sté ne désigne pas les bénéficiaires							
3.Montant des prêts, avances et acomptes consentis aux associés ,actionnaires et porteurs de parts							
4.Montant des autres distributions:							
5 Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%							
6 Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%							
7 Montant des revenus répartis				Total			
J - Rémunérations nettes versées aux membres de certaines sociétés							
Noms, prénom, domicile, qualité: - tous associés SRL,SNC,SCS - tous associés gérant SCA - tous associés gérant ou non Stés Participation ,tous pour Stés de faits	SARL Nbre parts sociales associés	Année de versem.	Sommes versées au cours de la période retenue pour l'assiette impots sociétés				
			Montants des sommes versées				
			A titre de traitement indemnités	Représ.,missions et déplacements Indemnités forfaitaires		Titre frais professionnels Indemnités Forfaitaires	
M TERMINAUX ERIC GERANT 10 B RUE DU FREVAL 95270 VIARMES FR	200.00	2023	42 850				
MME ROUSSET VALERIE ASSOCIEE 10 B RUE DU FREVAL 95270 VIARMES FR	100.00	2023	32 386				

ANNEXE A LA 2065

K - DIVERS	
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre):	Adresse des autres établissements

L - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
Rémunérations:	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)		32 386
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages:		
MVLT imposées	à 0%	à 15%	à 19%
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			
M - OBLIGATION DECLARATIVE DES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS			
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice			
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice			

ANNEXE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS D'EXERCICE CLOS LE : 31/12/2023

D'UNE DUREE DE 12 MOIS

CARACTERISES PAR LES ELEMENTS SUIVANTS :

- TOTAL DU BILAN : 197 896

- CHIFFRE D'AFFAIRE : 248 305

- RESULTAT NET : - 1 081

I - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE - REGLES ET METHODES COMPTABLES - METHODES D'EVALUATION

II - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT - COMPTE DE REGULARISATION - FRAIS D'ETABLISSEMENT - FONDS COMMERCIAL, COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL, MONTANT DES AVANCES AUX DIRIGEANTS.

III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

IV - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

V - ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE, DES AMORTISSEMENTS, DES PLUS-VALUES ET DES MOINS-VALUES

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

ETAT DES AMORTISSEMENTS

VI - ETAT DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES, DEFICITS REPORTABLES

ETAT DES PROVISIONS

ETAT DES ECHEANCES, DES CREANCES ET DES DETTES

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

A - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

B - PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

C - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode du "premier entré ,premier sorti". La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les travaux en cours sont valorisés au coût de revient comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais professionnels de vente, effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

D - CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

E - PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302. Septies A bis du Code général des impôts).		Désignation de l'entreprise : AGS FENETRES										Néant ☐ *	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	92 000	402		404		406	92 000				
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	580	442		444		446	580				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	26 957	462		464		466	26 957				
	Autres immobilisations corporelles	470	2 663	472		474		476	2 663				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	122 201	492		494		496	122 201				
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	580	532		534		536	580				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550	26 957	552		554		556	26 957				
	Autres immobilisations corporelles	560	2 663	562		564		566	2 663				
TOTAL		570	30 201	572		574		576	30 201				
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values								
					Court terme * ⑤	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 *Septies*
A bis du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : AGS FENETRES

Néant ☐ *

I

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652	9 084	654		656	9 084
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682	9 084	684		686	9 084

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

	Dotations		Reprises			
Fonds commercial	681		683		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Autres Immobilisations incorporelles	700		705		2	
Terrains	710		715		3	
Constructions	720		725		4	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735		5	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		6	
Matériel de transport	750		755		7	
Autres immobilisations corporelles	760		765		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	
TOTAL	770		775		780	

II

DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	39 753
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982b	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982t	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	39 753
Déficits de l'exercice	860	645
Total des déficits restant à reporter	870	40 399

III

DIVERS

Primes de cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 134 bis du CGI	325	381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374 31 317
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378 21 838
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : AGS FENETRES

Néant

Exercice ouvert le : 01/01/2023

et clos le : 31/12/2023

Données en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	376	1.00
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	248 305
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante	119	
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	248 305
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	43
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	43
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	98 778
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	17 212
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	11 779
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	310
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	128 080
IV - Valeur ajoutée produite		
Total 1 + Total 2 + Total 3	137	120 267
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330 CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre I, des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF.	117	120 267
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE-SD. Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.		
Mono-établissement au sens de la CVAE	020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (Report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	248 305
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art.223 A du CGI)	026	
Période de référence	du 01012023	au 31122023
Date de cessation		186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portée en ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°1330-CVAE-NOT-SD (§ Répartition des salariés) et dans la notice n°2033-NOT-SD (§ Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs).

© Logiciel MTAE

PRODUITS A RECEVOIR

Montants des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Immobilisations financières	
- Intérêts courus	
Clients	
- Factures à établir	
Autres créances	
- Fournisseurs, rabais, remises, ristournes et avoirs à obtenir	
- Personnel	
- Organismes sociaux	
- Etat	
- Autres produits à recevoir	
Trésorerie	
- Intérêts courus à recevoir	

CHARGES A PAYER

Rattachés aux postes des dettes	Déductibles	Non déductibles
Dettes financières		
- Intérêts courus non échus		
Fournisseurs		
- Factures non parvenues	3 644	
Personnel		
- Congés à payer		
- Autres charges à payer		
- Participation		
Organismes sociaux		
- Charges sur congés à payer		
- Autres charges à payer	32	
Etat		
Associés		
Autres dettes		
- Clients, remises, rabais, ristournes et avoirs à accorder		
- Charges à payer diverses		
Trésorerie		
- Intérêts courus à payer		
- Intérêts courus sur concours bancaires		

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Montant
Produits d'exploitation	
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	Montant
Charges d'exploitation	422
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	422

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Actions ou parts sociales au début de l'exercice	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts sociales au début de l'exercice	300.00	200.00
Actions ou parts sociales émises en cours d'exercice		
Actions ou parts sociales remboursées au cours de l'exercice		
Actions ou parts sociales à la fin de l'exercice	300.00	200.00

A.G.S FENETRES
Société à Responsabilité Limitée au capital de 60 000 euros
Siège Social : 10 Bis Rue du Fréval 95270 VIARMES
RCS PONTOISE B 501 777 122

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 11 juin 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de -1 081,40 Euros de l'exercice de la manière suivante :

Perte de l'exercice -1 081,40 Euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 100 917,11 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 166 917,11 Euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance